

Création d'un
complément de
retraite régional



Suivi des agents
exposés à l'amiante



Promotion des
"faisant fonction"



Revendications 2026

En route !

AVEC LA CFDT

VOTEZ POUR DES AGENTS TOUS TRAITÉS À ÉGALITÉ QUEL QUE SOIT LEUR LIEU DE TRAVAIL

ÉLECTIONS FONCTIONS PUBLIQUES 2026

**VOTER CFDT,
C'EST VOTER POUR VOUS**

Votez en ligne du 3 au 10 décembre 2026



**REGION
HAUTS-DE-FRANCE**

Face à l'employeur,
ne restez pas seul,
rejoignez-nous !
www.cfdt.fr



Création d'un complément de retraite régional

La retraite engendre une forte perte de revenus dans la fonction publique, le calcul de la pension se fait sur le salaire brut hors les primes alors qu'elles constituent une part importante du salaire.

Dans le contexte actuel, où le point d'indice est encore gelé à ce jour, le sujet de la retraite est un élément d'inquiétude pour tous les agents, en particulier ceux de catégorie C (pensions souvent inférieures au SMIC). C'est pourquoi, la CFDT propose la création d'un fonds d'épargne retraite supplémentaire abondé par la Région fléché sur des investissements dans l'économie régionale.

Chaque agent, travaillant depuis + de 6 mois à la Région se verrait offrir la possibilité d'épargner pour sa retraite. La Région employeur abonderait jusqu'à 30 euros par mois et par agent. La somme serait mobilisable soit au moment de la retraite en capital pour un besoin, soit pour bénéficier d'une rente mensuelle.

Sur le même modèle que le livret A, le fonds se verrait appliqué un taux d'intérêt annuel fruit du rendement des investissements. Cette initiative permettrait ainsi aux agents de mieux vivre cette nouvelle étape importante de leur vie et à l'Institution régional d'appuyer le développement de l'économie régionale.

La CFDT demande à la Région d'accompagner les agents vers une meilleure retraite grâce à la création d'un complément de retraite.

Après des années de blocage, promotion de tous les agents faisant fonction promouvables !

Trop d'agents de catégorie C occupent des postes de catégorie B. De même, de nombreux agents B "font fonction" sur poste de A. La CFDT demande à l'administration régionale de promouvoir tous les C et B promouvables "faisant fonction" sur le grade correspondant au poste occupé. Plusieurs centaines de collègues sont concernés, aux sièges, aux ports et dans les lycées. N'étant pas récompensés financièrement à leur juste valeur, ils ne sont pas reconnus et perdent le sens au travail. La collectivité a su trouver des moyens financiers pour revaloriser les agents A+ lors de la révision du Régime Indemnitaire (RI) fin 2023, pourquoi la collectivité n'en trouve pas pour les "faisant fonction" qui le mériteraient au regard de leur investissement pour notre institution.

Rappelons que depuis plusieurs années, le nombre de promotions est trop faible au regard du nombre d'agents promouvables. Résultats : des agents démotivés, fatalistes, voyant pour certains la retraite arriver sans aucune perspective de promotion avant leur départ.

La CFDT demande que l'ensemble des agents faisant fonction promouvables soient effectivement promus dès novembre 2026!

Prise en compte de la problématique amiante

De nombreux agents des équipes mobiles, d'entretien et de maintenance des lycées et des services de notre collectivité, ont été exposés au risque amiante avant même l'intégration à la Région. Durant les années 1980/90 et 2000, ils étaient exposés sans protection à des éléments amiantés.

Si l'administration a bien pris en charge le volet prévention, son action en direction des agents exposés pose question. La CFDT n'a pas connaissance d'un dénombrement fiable et exhaustif réalisé à ce jour.

La CFDT demande :

- L'accès au Document Technique Amiante (DTA) obligatoire avant la réalisation de travaux y compris aux prestataires externes.
- Une information renforcée sur le risque amiante auprès de l'ensemble des agents de l'institution, et notamment aux managers.
- Un recensement précis des agents ayant pu être exposés ces 40 dernières années, la mise en œuvre d'un plan de dépistage et un suivi médical adapté.
- Une politique de départs à la retraite anticipés comme cela se fait pour l'ensemble des salariés du privé et de l'État, afin de compenser une espérance de vie plus courte.

La CFDT demande une protection de tous les agents ayant été en contact avec l'amiante